

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

REUNION ELECTRONIQUE DU 24 JUILLET 2020

PV N° 1

PRESENTS : M. MOMMEJA Bernard, Président
MM. CAVAILLES Jean-Claude, TOUZANI Rachid

Réunion effectuée par échange de courriels

1. **APPROBATION DU PV N° 3**

Le PV N° 3 de la réunion du 19 Juin 2020 publié sur le site du District du Tarn de Football le 23 Juin 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

2. **Liste des clubs bénéficiant d'un muté supplémentaire pour la saison 2020 - 2021 au titre de clubs possédant une équipe féminine depuis plus de deux ans**

Rappel :

Cette disposition fait référence à l'article 32 – Alinéa 2 des Règlements Généraux du District du Tarn de Football, rappelé ci-dessous :

Article 32 – Alinéa 2

Peuvent bénéficier de muté supplémentaire pour les équipes de leur choix :

- Les clubs du District du Tarn uniquement qui ont :

- Une équipe féminine depuis plus de deux ans (avantage limité à un muté supplémentaire quel que soit le nombre d'équipes féminines engagées)
- Une équipe Futsal

Ces équipes ayant terminé le championnat.

Les clubs susceptibles de bénéficier de ces deux mesures pourront :

- En faire bénéficier soit une seule équipe
- Soit deux de leurs équipes

Ils devront faire connaître avant le 17 juillet le nom des équipes bénéficiaires au District.

Le District publiera avant le début de chaque saison les équipes bénéficiant de ce ou ces mutés supplémentaires.

Cette mesure est valable pour la saison débutant le 1^{er} juillet de l'année en cours.

CLUB	Niveau de l'Equipe bénéficiant d'un muté supplémentaire	
ASPTT FOOT ALBIGEOIS	DISTRICT	D4
GAILLAC US	DISTRICT	D2
PAYRIN RIGAUTOU AS	DISTRICT	D2
CASTRES USF	DISTRICT	D2
LA CREMADE FC	DISTRICT	D1
PUYGOUZON FC	DISTRICT	D3
PUYLAURENS ASE	DISTRICT	D3
BRIATEXTE AS	DISTRICT	D3
LAGARRIGUE AS	DISTRICT	D2
LAVOUR FC	DISTRICT	D2

3. LISTE DES CLUBS BENEFICIANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE POUR LA SAISON 2020 - 2021 AU TITRE DE CLUBS POSSEDANT UNE EQUIPE FUTSAL

Néant

Les présentes décisions sont publiées sous réserve de validation lors de la prochaine réunion du Comité Directeur.

Le Président de la Commission
Bernard MOMMEJA